



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



I - Emetteurs et information financière

I.3 - Document d'enregistrement universel

I.3.2. Modalités de dépôt

Applicable au 28 juillet 2023

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Instruction DOC-2019-21

Modalités de dépôt et de publication des prospectus

Version consultée

Résumé

Cette instruction i) clarifie les modalités de dépôt des différents documents tels que le prospectus, le document d'enregistrement universel, les suppléments et la documentation promotionnelle ; ii) précise les pièces à fournir à l'occasion du dépôt auprès du régulateur ; et iii) fournit les modèles d'encarts à faire figurer sur la couverture de ces documents ainsi que des modèles de déclaration de responsabilité.



Modifications apportées le 28 juillet 2023

À compter de juillet 2023, les émetteurs ont la possibilité de déposer leur rapport financier semestriel (« RFS »), leur document d'enregistrement valant RFS (ou amendement valant RFS) au format ESEF (soit au format XHTML avec tags XBRL en cas de comptes consolidés en IFRS ou au format XHTML dans les autres cas).

Cette instruction a été mise à jour pour permettre le dépôt des RFS au format ESEF.

Un tableau détaillé est ajouté en annexe de cette instruction afin de clarifier les formats et langues des DEU et rapports financiers annuels déposés auprès de l'AMF.

 [Télécharger la doctrine](#)

Archives

- ✓ Du 29 avril 2021 au 27 juillet 2023 | Instruction DOC-2019-21

Modalités de dépôt et de publication des prospectus

Cette instruction i) clarifie les modalités de dépôt des différents documents tels que le prospectus, le document d'enregistrement universel, les suppléments et la documentation promotionnelle ; ii) précise les pièces à fournir à l'occasion du dépôt auprès du régulateur ; et iii) fournit les modèles d'encarts à faire figurer sur la couverture de ces documents ainsi que des modèles de déclaration de responsabilité.

 [Télécharger la doctrine](#)



- ✓ Du 08 janvier 2021 au 28 avril 2021 | Instruction DOC-2019-21

Modalités de dépôt et de publication des prospectus

Cette instruction i) clarifie les modalités de dépôt des différents documents tels que le prospectus, le document d'enregistrement universel, les suppléments et la documentation promotionnelle ; ii) précise les pièces à fournir à l'occasion du dépôt auprès du régulateur ; et iii) fournit les modèles d'encarts à faire figurer sur la couverture de ces documents ainsi que des modèles de déclaration de responsabilité.

↓ Télécharger la doctrine

- ✓ Du 06 décembre 2019 au 07 janvier 2021 | Instruction DOC-2019-21

Modalités de dépôt et de publication des prospectus

Cette instruction i) clarifie les modalités de dépôt des différents documents tels que le prospectus, le document d'enregistrement universel, les suppléments et la documentation promotionnelle ; ii) précise les pièces à fournir à l'occasion du dépôt auprès du régulateur ; et iii) fournit les modèles d'encarts à faire figurer sur la couverture de ces documents ainsi que des modèles de déclaration de responsabilité.

↓ Télécharger la doctrine

Mots clés

PROSPECTUS



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

